PROCES VERBAL

Bureau Directeur extraordinaire

Vote par correspondance.

Du 20/03/2023

Présents : Franck JOUNIER – Lénaïc SORIN – Alain GUERESSE – Dominique BOUDEAU – Pascal DUPE – Pascale SIMON – Dimitri BREHERET – Franck BAUDRILLER – Bénédicte GOUGAUD -

Lors de la dernière journée de championnat 3*3, seniors du 19/02/2023 à Pontchâteau.
L'équipe seniors du Pays d'Ancenis Basket a participé à cette journée de championnat en inscrivant quatre joueuses, dont deux n'étaient pas celles qui ont réellement participé à cette rencontre.
Cette équipe est classée première de cette journée de compétition.

Dans le règlement de ce championnat, ce cas d'irrégularité n'est pas défini.

L'article 62 du règlement sportif championnat 3*3, précise que le Bureau du comité départemental de Loire Atlantique est habilité à prendre toute décision dans les cas non prévus au présent règlement.

Le club du Pays d'Ancenis a exprimé par écrit, les raisons de ce choix « *Une volonté de ne pas perturber cette journée en déclarant forfait* »

Deux choix se présentaient pour le Bureau :

- **1- L'équipe du Pays d'Ancenis a permis au tournoi de se réaliser** : **Classement acquis**.
- **2- L'équipe du pays d'Ancenis n'a pas respecté le règlement en n'inscrivant pas le nom des personnes qui ont réellement participé à ces rencontres : Déclassement dernier de cette journée.**

Le résultat du vote donne :

- Classement acquis : 3 voix
- Abstention : 1 voix
- Déclassement « dernier de cette journée » : 5 voix

L'équipe du Pays d'Ancenis Basket est donc classée dernière de cette journée de championnat 3*3 du 19/02/2023 à Pontchâteau

Le Président du Comité,
Franck JOUNIER

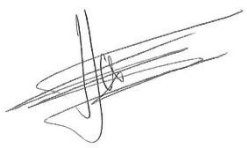

Le Secrétaire Général du Comité
Pascal DUPÉ